

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014
DELIBERATION N°2014-58

OBJET : Utilisation des emplois vacants d'enseignant et d'enseignant-chercheur au cours de l'année universitaire 2015-2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER

par 17 voix pour et 2 abstentions l'utilisation de l'emploi n°1180 ;

par 17 voix pour et 2 contre l'utilisation des autres emplois d'enseignant et d'enseignant-chercheur vacants au cours de l'année universitaire 2015-2016.

Fait à Tours, le 30 septembre 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT